



Versement 1703 W 1-34

Identification :

Intitulé/ Analyse : Dossiers des travaux des routes nationales.

Dates extrêmes : 1941 ~ 1981

Importance matérielle : 0,70 mètre linéaire

Contexte

Service producteur : Direction départementale de l'équipement.

Service versant : Direction départementale des territoires.

N° d'entrée du versement : 56213

Date d'entrée du versement : 27/10/2009

Conditions d'accès aux documents

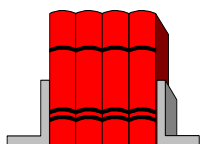
Début communicabilité : immédiat.

Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : 3 juillet 2017

Réalisé par Éva AUDRAIN et Grégory FONTAINE (Sarl FFAS)

sous le contrôle d'Arnaud BAUDIN
et la direction de Nicolas DOHRMANN



Présentation

Présentation du service producteur

L'administration déconcentrée de l'État en charge des ponts et chaussées, de l'équipement et des transports a connu diverses formes d'organisation depuis la Seconde Guerre mondiale.

De 1940 à 1966, le service départemental des Ponts et Chaussées, déjà en place tout au long du XIX^e siècle, continue à œuvrer sous la tutelle du ministère des Travaux publics dans les domaines suivants : routes, circulation routière, chemins de fer, voies navigables, transports, contrôle de la distribution d'énergie électrique, base aérienne et tourisme (ce dernier après 1948). À noter que l'ancien service vicinal, qui dépendait du ministère de l'Intérieur, a été rattaché aux Ponts et Chaussées par la loi du 15 octobre 1940, appliquée au 1^{er} janvier 1941 puis validée par l'ordonnance du 10 mars 1945.

En 1967 ce service fusionne avec la Délégation départementale à la reconstruction pour former la Direction départementale de l'équipement (DDE) sous tutelle du ministère de l'Équipement, créé le 8 janvier 1966. De nouvelles attributions liées aux domaines de la construction et de l'aménagement apparaissent : constructions publiques pour l'État et les collectivités locales, planification urbaine, logement social, amélioration de l'habitat, urbanisme (opérationnel et réglementaire), puis environnement (après 1978).

Les services départementaux des Ponts et Chaussées puis de l'Équipement sont organisés depuis le début du XX^e siècle autour de services centraux, déconcentrés, pour certaines missions de proximité, en subdivisions territoriales.

À compter de 1982, à la suite des lois de décentralisation, les conseils généraux ont progressivement repris la gestion directe des personnels qui, au sein des DDE, assuraient les missions qui relèvent de leurs compétences, notamment la voirie départementale et le patrimoine immobilier (collèges). Toutefois, une loi de 1992 réaffirmait le principe de maintien des services des DDE et de leur personnel sous statut d'État, tout en prévoyant le financement par les départements et communes des travaux exécutés pour eux.

Jusqu'en 2001, les services de l'État pouvaient exercer des missions de maîtrise d'œuvre pour les communes sur simple demande de leur part (délibération puis autorisation préfectorale). À partir de 2001, ils sont soumis au code des marchés publics dans les mêmes conditions de concurrence que les bureaux d'études privés.

Par dérogation à cette obligation, les services de l'État pouvaient apporter leur assistance technique aux communes les plus petites dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire.

À partir de 2006, diverses réformes affectent les DDE avant de conduire à leur suppression dans le cadre de la révision générale des politiques publiques.

L'« acte II de la décentralisation » prévu par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales prévoit que les conseils généraux reprennent la totalité de la gestion des réseaux routiers départementaux dont ils ont la responsabilité. Au 1^{er} janvier 2007, la partie routière et ouvrages d'art (construction, entretien et exploitation) des DDE est donc transférée, soit au département, soit à de nouveaux services spécialisés du ministère :

- les routes départementales (RD) et routes nationales d'intérêt local (RNIL) (environ 375 000 km) passent sous la responsabilité des directions des routes des conseils généraux, entraînant le transfert de 30 000 agents des DDE ;
- les routes nationales (RN) et autoroutes (A) non concédées sont transférées à onze directions interdépartementales des routes (DIR) qui sont créées pour construire, entretenir et exploiter ce réseau d'environ 20 000 km à la place des DDE.

La loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009 parachève la réforme en abrogeant donc la loi de 1992 et prévoit le transfert des « parcs de l'équipement » et de leurs personnels aux conseils généraux, pour les parties qui n'ont pas été dévolues aux DIR.

Les DDE conservent la compétence en matière d'habitat, d'urbanisme, d'éducation routière, de gestion de crises, d'animation de la sécurité routière, maritime, d'appui aux collectivités locales, de prévention des risques, etc.

Le 1^{er} janvier 2010, suite à la révision générale des politiques publiques de l'État (RGPP), la DDE fusionne avec la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) pour former la Direction départementale des territoires (DDT).

Missions de la DDE jusqu'au 1^{er} janvier 2007

- construction et entretien des réseaux routiers,
- aménagement du territoire,
- habitat (politique du logement, lotissements, etc.),
- urbanisme (contrôles, contentieux, décisions de construire, etc.),
- environnement,
- constructions publiques (ministères, collectivités territoriales, etc.),
- transports,
- bases aériennes et champs de tirs.

Tri et éliminations pratiqués

Aucun tri n'a été pratiqué dans ces dossiers.

Mode de classement

Classement alphabétique, par n° de Route nationale.



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. À ce titre, certains documents sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des « secrets absolus » (art. 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le livre II du *Code du patrimoine* (art. L 213-2),

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 15 juillet 2008.

Les archives publiques sont communicables de plein droit (art. L. 213-1 du *Code du Patrimoine*). Cependant, des délais spéciaux - suivant le contenu du document - de 25, 50, 75 ou 100 ans à compter de la date du document, de 25 ans à compter de la date de décès de la personne ou de 120 ans à compter de la date de naissance de la personne sont prévus par l'article L. 213-2 du *Code du Patrimoine*. Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1^{er} janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

En vertu de la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le *Code du patrimoine* (art. L 213-2), ces documents sont communicables immédiatement.



Plan de classement

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1-11	R.N. 19	1962-1975
12-14	R.N. 60	1967-1973
15-17	R.N. 71	1961-1971
18-28	R.N. 77	1962-1973
29	R.N. 400	1981
30	R.N. 441	1950
31-32	R.N. 443	1940-1955
33	R.N. 444	1955
34	R.N. 452	1941

Direction départementale de l'Équipement. Dossiers de travaux des Routes nationales.

1703 W 1 - 11	Route Nationale 19	1962 - 1975
1703 W 1	Elargissement entre les Points Kilométriques (PK) 59 à 61 à La Chapelle-Saint-Luc.	1962 - 1963
1703 W 2	Aménagement SP à Troyes.	1962 - 1964
1703 W 3	Aménagement SP entre les Points Kilométriques (PK) 58600 à 61100, 58800 à 61100.	1963 - 1963
1703 W 4	Aménagement SP et réfection des bordures et des trottoirs à Troyes.	1963 - 1963
1703 W 5	Aménagement SP entre les Points Kilométriques (PK) 59 à 61 et réfection des bordures et des trottoirs à La Chapelle-Saint-Luc, Troyes.	1963 - 1963
1703 W 6	Aménagement d'une sortie à Troyes.	1963 - 1965
1703 W 7	Aménagement des bordures et des trottoirs Boulevard Danton et Cours Jacquin à Troyes.	1964 - 1965
1703 W 8	Extension à Brienne-le-Château.	1965 - 1973
1703 W 9	Extension du chemin des Govins à Brienne-le-Château.	1972 - 1972
1703 W 10	Extension à Brienne-le-Château.	1973 - 1973
1703 W 11	Extension de la 2ème tranche à Brienne-le-Château.	1973 - 1974
1703 W 12 - 14	Route Nationale 60	1967 - 1973
1703 W 12	Etablissement d'un plan d'alignements entre le pont sur la Seine et le territoire de Troyes sur la traverse de Pont-Sainte-Marie.	1967 - 1967
1703 W 13	Réfection entre les Points Kilométriques (PK) 76815 à 77815 de la traversée d'Estissac.	1970 - 1972
1703 W 14	Aménagement d'un carrefour jusqu'au Chemin Départemental (CD) 141 passant à La Rivière-de-Corps, Sainte-Savine, Torvilliers.	1971 - 1973
1703 W 15 - 17	Route Nationale 71	1961 - 1971
1703 W 15	Réfection des bordures et caniveaux de la traverse à Bréviandes.	1961 - 1964

1703 W 16	Construction et réfection de bordures de demi-caniveaux et d'égoûts de la traverse à Bréviandes.	1964 - 1964
1703 W 17	Renforcement et élargissement de la chaussée entre les Points Kilométriques (PK) 21503 à 23664 à Bar-sur-Seine, Bourguignons.	1971 - 1971
1703 W 18 - 28	Route Nationale 77	1962 - 1973
1703 W 18	Elargissement du Boulevard du 14 juillet à Troyes.	1962 - 1965
1703 W 19	Approbation des plans d'alignements de la traverse à Saint-André-les-Vergers.	1962 - 1971
1703 W 20	Modification du plan d'alignements de la traverse de Saint-Germain.	1970 - 1970
1703 W 21	Aménagement d'aires de stockage des sections d'Arcis-sur-Aube, La Chapelle-Saint-Luc, Troyes-Sommesous.	1971 - 1972
1703 W 22	Renforcement des coordonnées de la section Troyes-Sommesous.	1972 - 1972
1703 W 23	Renforcement des coordonnées, déchargement et transport de granulats pour la section Troyes-Sommesous.	1972 - 1972
1703 W 24	Renforcement des coordonnées et fournitures de granulats pour grave-laitiers pour la section Troyes-Sommesous.	1972 - 1973
1703 W 25	Aménagement de quatre voies de deux créneaux de dépassement à Aubeterre.	1972 - 1973
1703 W 26	Aménagement de quatre voies de deux créneaux de dépassement à Feuges.	1972 - 1973
1703 W 27	Aménagement de quatre voies de deux créneaux de dépassement à Troyes.	1972 - 1973
1703 W 28	Aménagement de quatre voies de deux créneaux de dépassement à Villiers-Herbisse.	1972 - 1973
1703 W 29 - 29	Route Nationale 400	1981 - 1981
1703 W 29	Restauration d'un aqueduc à Maizières-lès-Brienne.	1981 - 1981
1703 W 30 - 30	Route Nationale 441	1950 - 1950
1703 W 30	Reconstruction du pont de Méry-sur-Seine sur le canal de la Haute-Seine.	1950 - 1950

1703 W 31 - 32	Route Nationale 443	1940 - 1955
1703 W 31	Reconstruction des trottoirs et des garde-corps du pont sur la Seine à Bar-sur-Seine.	1940 - 1948
1703 W 32	Plans d'alignements de la traverse de Chaource.	1955 - 1955
1703 W 33 - 33	Route Nationale 444	1955 - 1955
1703 W 33	Plans d'alignements de la traverse de Chaource.	1955 - 1955
1703 W 34 - 34	Route Nationale 452	1941 - 1941
1703 W 34	Reconstruction du pont de Polisy.	1941 - 1941